



***Tu veux venir avec nous ?
Alors rejoins nous à la cp. 21***





SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÊNE-BOUGERIES

Que fait-on à la compagnie

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent la sécurité des habitants, des animaux et des biens sur le territoire de la ville de Chêne-Bougeries par alarme téléphonique ou par " pager " .

Fondée en 1794, la compagnie de Chêne-Bougeries intervient lors : de chutes d'arbres, d'inondations, de dégâts naturel, d'incendie divers, de récupération d'animaux, de récupération d'insectes.

Elle assure également des missions telles que :

- gardes de préservation lors de spectacles, bals, soirées, etc.
- infrastructure et sécurité lors des promotions et du premier août.

Durée d'engagement

La durée d'engagement du sapeur-pompier est de 25 ans de service et 50 ans d'âge mais maximum 60 ans.

Au terme de votre engagement vous toucherez une somme annuelle en guise de retraite.

La formations de base

La formation débute avec une école de formation de base au centre cantonal de la Sécurité Civile Genevoise à Bernex.

Il sera enseigné pendant 33 heures les matières suivants :

- Service des tuyaux,
- Motopompes,
- Echelles,
- Les petits moyens d'extinction,
- Bases des premiers secours,
- Chariots dévidoirs,
- Bases d'hydraulique,
- Bases de sauvetage.

NOUS CONTACTER :

SITE WEB : www.pompiers-chene-bougeries.ch

E-MAIL : compagnie21@pompiers-chene-bougeries.ch

ADRESSE : Capitaine Duvoisin Alexandre
Ch. De-La-Montagne 6
1224 Chêne-Bougeries

Tél : 022/349.47.85

Formations étendue et complémentaire

- Cours transmission radio,
- Cours pour véhicules du service du feu,
- Cours tronçonneuse,
- Récupération d'insectes,
- Ecole de protection respiratoire.

Admission

VOUS ÊTES :

- Agé(e) de 18 à 35 ans,
- Homme ou femme,
- De nationalité suisse ou étrangère,
- En bonnes santé et condition physique.

Autres conditions d'admission :

- Habiter sur ou à proximité de la commune,
- Passer l'examen médical,
- Réussir le test d'aptitudes pour sapeurs-pompiers volontaires,
- Assurer un service de piquet.

Nous vous offrons :

- Une formation de base,
- La possibilité de suivre des cours complémentaires ,
- Un équipement personnel moderne,
- Une indemnisation pendant les heures de service,
- Une retraite après 25 ans de service et 50 ans d'âge.

Déroulement de l'incorporation

1. Demandez un formulaire d'admission,
2. Vous serez convoqué pour un entretien,
3. Vous passerez l'examen médical,
4. Vous passerez le test d'aptitude,
5. Vous suiverez l'école de formation de base.